

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Mme Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 2 septembre 2025, à la salle du conseil, fut adopté le règlement suivant :

Règlement # 410-2025 établissant la rémunération du personnel électoral lors d'une élection ou d'un référendum municipal.

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 3^e jour du mois de septembre 2025.



Sonya Turcotte

Directrice générale et greffière-trésorière